

RAPPORT ANNUEL DE LA FACULTÉ DE DROIT 2022-2023

1. La Faculté en bref

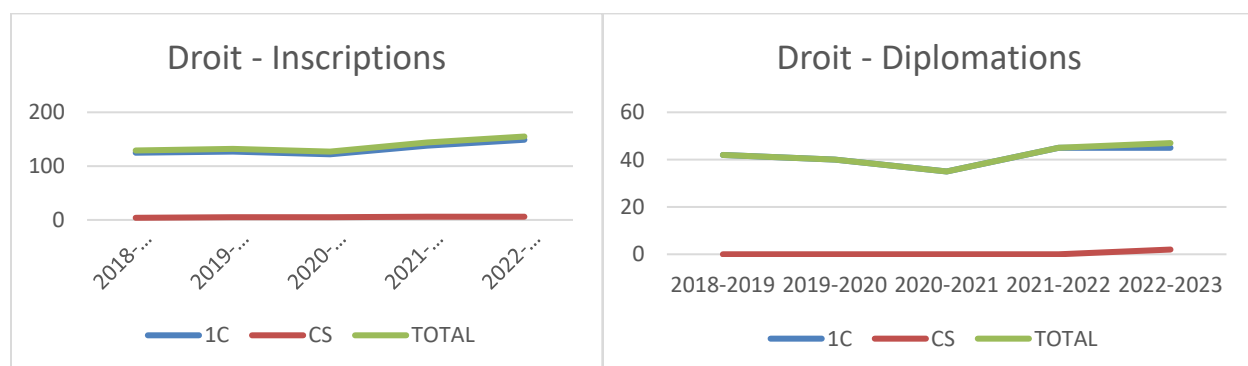
a) Information générale

La Faculté compte sur 12 professeurs réguliers permanents ou en voie de permanence, et ce, pour une population d'environ 155 personnes étudiantes. En plus de la bibliothèque Michel-Bastarache qui constitue un atout majeur pour les personnes étudiantes et professorales, ainsi que pour la communauté juridique dans son ensemble, elle compte à son actif deux centres importants qui contribuent à sa renommée, soit le Centre de traduction et de terminologie juridiques et l'Observatoire international des droits linguistiques.

b) Effectif étudiant

Données de diplomation et inscriptions (source : registrariat)

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Diplomation 1C	33	42	40	35	45	45
Inscriptions 1C	125	125	127	122	138	149
Diplomation CS	1	0	0	0	0	2
Inscriptions CS	2	4	5	5	5	6



c) Les programmes et les cours

Nombre de crédits enseignés en 2021-2022	162
Nombre de crédits enseignés en 2022-2023	189
Variation en %	14,3 %
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2021-2022	5 367
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2022-2023	5 529
Variation en %	2,9 %

2. Faits saillants

a) Les Petits déjeuners Michel-Bastarache

Dans le cadre des festivités entourant son 45^e anniversaire en 2023, la Faculté a organisé le vendredi 14 avril 2023 le premier des Petits déjeuners Michel-Bastarache. Cette activité a permis de souligner à la fois les réussites de nos personnes étudiantes actuelles qui ont obtenu des prix et des bourses cette année et l'excellence d'une juriste de renom, soit la juge Denise LeBlanc de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et diplômée de la Faculté de droit en 1985, qui était notre conférencière invitée. Cette activité, qui sera désormais annuelle et qui met de l'avant l'excellence, offre également l'occasion à nos personnes étudiantes et diplômées, ainsi qu'aux amis de la Faculté, de socialiser et d'échanger. Elle s'est tenue en présence, entre autres, de notre deuxième

doyen et ancien juge à la Cour suprême du Canada, Michel Bastarache, ainsi que du recteur Denis Prud'homme et de la chancelière Louise Imbeault.

b) Colloque sur les enjeux de la réglementation des plateformes de vidéos sur demande au Canada français

La Faculté de droit a tenu en ses murs, du 28 au 30 octobre 2022, le Colloque sur les enjeux de la réglementation des plateformes de vidéos sur demande au Canada français, organisé conjointement par son Observatoire international des droits linguistiques et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s. Dans le cadre de ce colloque, la Faculté en a profité pour tenir la 12^e des Conférences J.-Fernand-Landry le samedi 29 octobre 2022 avec comme conférencière invitée l'ancienne vice-première ministre du Canada, l'honorable Sheila Copps, qui nous a entretenus de « La lutte pour la diversité culturelle ».

c) Une implication sociale soutenue dans la communauté de la part de nombreux étudiants et étudiantes : le programme PRO BONO

Parmi les nombreux services à la collectivité rendus par nos personnes étudiantes, signalons la participation d'une vingtaine d'entre eux au programme PRO BONO, ce qui a permis d'aider une dizaine d'organismes communautaires de la région. Rappelons que ce programme permet à des personnes étudiantes en droit de faire du travail bénévole de nature juridique pour des organismes dans la communauté. La réalisation de ce programme dans la région du Grand Moncton est rendue possible grâce à l'appui de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, le cabinet McCarthy Tétrault et WestlawNext Canada.

3. Nomination

La Faculté est dirigée par un nouveau doyen depuis le 1^{er} juillet 2023, soit le professeur Érik Labelle Eastaugh.

4. Prix et distinctions

a) Bourses étudiantes

Grâce à la générosité de multiples donatrices et donateurs, plusieurs personnes étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont reçu, au cours de l'année universitaire 2022-2023, diverses bourses d'études qui ont été octroyées sur le fondement de leur rendement académique, de leurs qualités de leadership et de leur engagement communautaire :

Des bourses de recrutement de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Recrutement – Patrimoine canadien : Bryce Brunet, Vanessa Foucault, Gabrielle Frappier, Cloe Langevin, Marguerite Lavoie, Matteya E. Wendling et Moayah Yao.

Recrutement – Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick : Dominic Bellefleur, Natalie Carrière, Tanya Daigle, Amanda Maude Duguay, Philippe Durette-Latour, Josée LeBlanc, Stéphanie LeBlanc, Joani Leclair, Trisha Légère-LeBlanc, Jasmine Martin, Magkda Mekonnen, Faith Morang, Amélie Ouellette, Kabrelle Rondeau, Myriam St Laurent et Meili Toner.

Des bourses de mérite de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Mérite – Patrimoine canadien : Andréanne Gagnon, Laura Patricia Juarez Reyes, Evan Kilroy, Matthew Reid, Gabrielle Samson et Christina Youssef.

Mérite – Fondation pour l’avancement du droit au Nouveau-Brunswick : Christian Babineau, Audrey Caron, Danick Cyr, Marie-Claude Guignard, Diana Iancu, Caroline Korytko, Nadia Langis et Gabrielle Michaud.

Des bourses du *Fonds de bourses de la Faculté de droit* ont été octroyées à Céleste Lee Branch et à Alix Renelle Coulombe Savoie.

Des bourses du *Fonds de bourses Pierre-Amand-Landry (de la Fondation pour l’avancement du droit au Nouveau-Brunswick)/Fonds d’accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* ont été octroyées à Tanya Daigle, à Amanda Maude Duguay et à Amélie Ouellette.

Une bourse du *Fonds de bourses Frank-McKenna* a été remise à Nabila Mahamat Sougoudji.

Des bourses du *Fonds de bourses Anne-Poirier-Basque-et-Robert-Basque/Fonds d’accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* ont été offertes à Tanya Arseneault et à Chelsea Burnham.

Une bourse du *Fonds de bourses Stewart McKelvey/Fonds d’accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* a été remise à Amélie Arseneau.

La Bourse Cox & Palmer a été remise à Eba Désirée Sandrine Kouamé.

Des bourses du *Barreau du Nouveau-Brunswick* ont été octroyées à Tiarra Bartram, à Tanya Daigle, à Jean-Michel Michaud et à Zoe Rossier.

Des bourses de la *Division du Nouveau-Brunswick de l’Association du Barreau canadien* ont été offertes à Céleste Lee Branch et à Alix Renelle Coulombe Savoie.

Le Prix Michel-Bastarache pour la meilleure note dans le cours *Droits linguistiques* a été octroyé à Danick Cyr.

Le Prix Foster & Company pour la meilleure note dans le cours *Droit des assurances* a été octroyé à Céleste Lee Branch.

Le Prix McInnes Cooper pour la meilleure note dans le cours *Droit fiscal I* a été octroyé à Alexandra Pop.

La Faculté de droit est très reconnaissante envers ses donatrices et donateurs de l’appui qu’ils accordent à ses personnes étudiantes.

b) Deux prix prestigieux remis à deux de nos professeurs à la retraite

Lors de sa réunion hivernale au début février 2023, l’Association du Barreau canadien – division du Nouveau-Brunswick a remis ses deux prix annuels prestigieux à deux professeurs à la retraite de la Faculté de droit, soit Michel Doucet (Prix pour services juridiques bénévoles E. Neil McKelvey, c.r) et Jim Lockyer (Prix de distinction de service méritoire exceptionnel).

c) Nos personnes étudiantes continuent d’exceller dans les concours de plaidoiries

Jessie Michaud, originaire d’Edmundston, et Audrey Caron, de Saint-Quentin, étudiantes à la Faculté, ont remporté la coupe Moncton-Ottawa lors du tribunal-école Moncton-Ottawa qui a eu lieu le 16 mars 2023. Le tribunal-école Moncton-Ottawa est un concours de plaidoirie en français qui porte en général sur une cause de droit privé, et ce, depuis 1983. Ce concours réunit des équipes provenant des Facultés de droit de l’Université de Moncton et de l’Université d’Ottawa (Section de common law). Notons que Jessie Michaud a également raflé le trophée Beaulne-Sirois qui est décerné pour l’excellence en plaidoirie. L’équipe était sous la direction du professeur Jason Alcorn.

Les deux équipes de la Faculté, sous l’habile direction du professeur Jim Lockyer, ont excellé lors du concours régional de plaidoirie en première instance de la Coupe McKelvey 2023. Ce concours a eu lieu cette année à la Faculté de droit les 10 et 11 février 2023. L’équipe composée de Samantha Clavette et de Diana Iancu est ressortie grande gagnante de ce concours, alors que l’équipe de Alix Coulombe et de Jessica-Mariane Noël a terminé en 3^e place sur les 6 équipes provenant des facultés

de droit de l'Université Dalhousie, de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton. D'ailleurs, les personnes étudiantes qui représentaient la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont également remporté quatre des cinq prix individuels. Diana Iancu a raflé les prix du meilleur exposé introductif et de la meilleure plaidoirie, alors que Samantha Clavette a récolté le prix du meilleur exposé final et qu'Alix Coulombe a décroché le prix du meilleur contre-interrogatoire. Il faut souligner que c'est la quatorzième année depuis le début du concours en 2003 qu'une équipe de la Faculté de droit de l'Université de Moncton remporte le Coupe McKelvey.

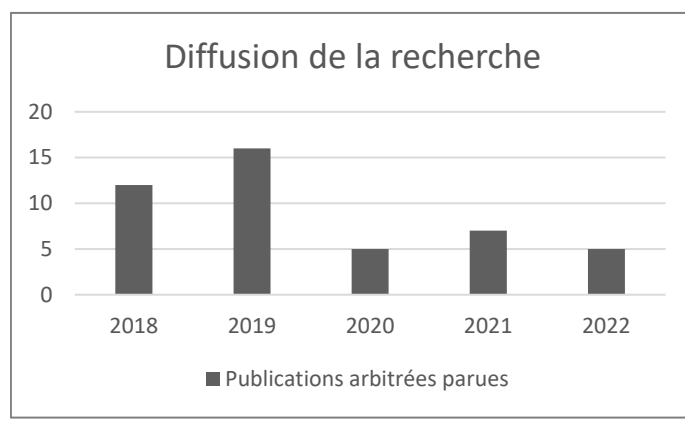
Enfin, soulignons que Gabrielle Michaud originaire de Grand Sault, et Joanna Nahri, de Shediac, étudiantes à la Faculté de droit, ont remporté le trophée Pierre-Amand-Landry lors du tribunal-école Pierre-Amand-Landry qui a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le lundi 27 février 2023. Elles faisaient partie de l'équipe composée de quatre étudiantes qui a participé à ce concours annuel, qui a lieu depuis 1980, et qui est réservé aux quatre meilleurs plaideurs et plaideuses à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le choix des deux meilleurs avocats et avocates plaidants, les récipiendaires du trophée Pierre-Amand-Landry, est fait par les membres de la magistrature du Nouveau-Brunswick qui ont présidé la séance du tribunal-école. Cette année la cour était composée de : Monsieur le juge en chef du Nouveau-Brunswick J.C. Marc Richard, de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, Madame la juge Marie-Claude Bélanger Richard, de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, et Monsieur le juge Paul Duffie, de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. Le trophée Pierre-Amand-Landry a été établi à la mémoire du premier Acadien à devenir avocat au Nouveau-Brunswick. Né en 1846 à Memramcook et mort en 1916 à Dorchester au Nouveau-Brunswick, Pierre Amand Landry a été enseignant, avocat, juge et homme politique canadien. Il est une figure majeure de la renaissance acadienne. Il a été nommé juge de la Cour du comté du Nouveau-Brunswick en 1890 et juge à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick en 1893 pour laquelle il devint juge en chef en 1913.

5. Le corps professoral et la recherche

Le corps professoral de notre Faculté compte une douzaine de membres, la plupart ayant été embauchés au cours de la dernière décennie. En plus d'offrir un enseignement de qualité et de dispenser de nombreux services à la collectivité, ils et elles sont très actifs au niveau de la recherche. À cet égard, il nous faut souligner que cinq (5) de nos douze (12) membres réguliers du corps professoral sont en train de rédiger leur doctorat, alors que cinq le possèdent déjà (dont deux qui l'ont obtenu au cours des dernières années), ce qui constitue certainement l'un des meilleurs ratios des facultés de droit des provinces de common law au pays.

De même, au-delà des données contenues dans le tableau qui accompagne ce texte eu égard aux publications arbitrées parues, il convient de souligner que les membres du corps professoral de notre Faculté ont également publié une dizaine d'autres textes et donné des conférences et présentations au pays et ailleurs dans le monde. Enfin, s'agissant du financement de la recherche, il faut savoir que la recherche en droit n'exige pas nécessairement des coûts exorbitants compte tenu que les matériaux premiers de cette recherche sont les lois et les décisions des tribunaux qui sont accessibles gratuitement pour les membres du corps professoral. Cela dit, cela n'empêche pas la Faculté de financer cette recherche par l'entremise, entre autres, du fonds de dotation de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick qui rend accessible des dizaines de milliers de dollars à la Faculté chaque année.

Effectif professoral régulier 2021-2022	11
Effectif professoral régulier 2022-2023	12
Variation en %	8,3 %
Effectif professoral temporaire 2021-22	1
Effectif professoral temporaire 2022-23	0
Variation en %	100 %
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2021-2022	42
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2022-2023	33
Variation en %	-21.4 %



6. Cap sur l'avenir

En terminant, en prévision du plan opérationnel facultaire (plan d'actions) qui doit être complété avant le mois de décembre 2023 aux termes du plan stratégique universitaire, il paraît important de souligner qu'au printemps 2023, la Faculté de droit s'est fixée les 5 objectifs spécifiques prioritaires suivants :

- Améliorer l'expérience et la satisfaction étudiantes, notamment en encourageant la participation des personnes étudiantes aux travaux de la Faculté, de la bibliothèque Michel-Bastarache, du Centre de traduction et de terminologie juridiques et de l'Observatoire internationale des droits linguistiques.
- Favoriser une atmosphère positive à la Faculté, notamment par l'entremise du travail collaboratif en enseignement, en recherche et en services à la collectivité.
- Adopter des pratiques, des politiques et des règlements particuliers clairs, accessibles et flexibles dans leur application, ainsi que mettre de l'avant un programme d'études mieux adapté à la réalité contemporaine afin d'atteindre les objectifs stratégiques et collaboratifs dans les prises de décision.
- Reconnaître et valoriser les réalisations des personnes étudiantes et du personnel dans toutes les dimensions de leur travail et promouvoir la rétention des personnes étudiantes et du personnel talentueux.
- Raffermer les liens avec la communauté juridique en général et nos personnes diplômées en particulier.

ANNEXE – PUBLICATIONS AVEC COMITÉ DE LECTURE

REHAAG, Sean et THÉRIAUT, Pierre-André, « Judgments v Reasons in Federal court Refugee Claim Judicial Reviews: A Bad Precedent? » (2022) 45:1 Dalhousie LJ 1.

LÉGER-RIOPEL, Nicholas, « Towards a Logology of Law: the Notion of “Child” as a Social Construct », dans Nicholas Léger-Riopel, Malaïka Bacon-Dussault et Christian Whalen (eds), *La santé mentale des enfants et des jeunes / Child and Youth Rights and Mental Health*, Revue de l'Université de Moncton, 2022.

GLEIXNER, Micheline, « Commentary on Informing the Debate on Lowering the Criminal Rate of Interest », 6th Annual Canadian Commercial Law Symposium, en ligne, 21 octobre 2022.

*LORD, Phil, « Black Lives Matter: On Challenging the Soul of Legal Education » (2022) 54:1 Texas Tech Law Review 89.

*LORD, Phil, « Moral Panic and the War on Drugs » (2022) 20:2 U.N.H. Law Review 407.